

## **VILLE D'ETAMPES**

\_\_\_\_\_

ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR- 2023-DG 9 Accusé de réception en préfecture 091-219102233-20230215-VI-AR-2023-DG09-Al Date de télétransmission : 15/02/2023 Date de réception préfecture : 15/02/2023

## PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Sabah AID

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée est déléguée pour remplir,

Le samedi 18 février 2023 les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Cédric POUVIN et Mme Leslie GUILLAUME à 15h00
- <u>Article 2</u>: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
  - L'intéressée

Fait à Etampes, le 15 février 2023

Pour le Maire empêché et par Marie-Claude GIRARDEAU 1ère Adjointe au Maire

1 6 FEV. 2023

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :